

SYNAVI - Syndicat National des Arts Vivants

Maison des Chartreux- 36 cours G. Giraud -69001 Lyon

Tel/fax : 04 78 39 47 17 / Port : 06.68.62.00.69

Site: www.synavi.info / E-mail : contact@synavi.info

Le SYNAVI, Syndicat national des arts vivants - COMMUNIQUÉ – 17 juin 2008

LES ENTRETIENS DE VALOIS : NOUS PARTONS

« Les caisses de l'État sont vides ; les professionnels du spectacle vivant, les partenaires dans les régions, les départements, les villes et, bien évidemment, l'État sont dans l'obligation de faire avec encore moins d'argent et de structurer autrement », voici ce qui nous est imposé comme contrainte à une réflexion collective par le Ministère de la culture, organisateur des Entretiens de Valois.

Qu'en est-il d'une réflexion ambitieuse sur la place de l'art et de la culture, sur le rôle de la création et de la démocratisation culturelle dans notre pays ? Il faut, nous dit-on, être rationnel et pragmatique, rester dans la loi du chiffre, « sauver ce qui peut encore être sauvé ». Voici ce qui tient lieu de pensée et projet politique sur l'art et la culture, nous ne pouvons nous y soumettre.

Nous partons parce que le *Grenelle de la culture* que nous demandions, avec l'ensemble des organisations d'employeurs du spectacle vivant en décembre 2007, s'est réduit en *Entretiens*, simple espace de dialogue et boîte à propositions. Toute la profession voulait un espace de concertation et d'évaluation permettant d'ouvrir des négociations, non seulement à l'ensemble des acteurs concernés mais aussi à d'autres ministères très directement impliqués - tels ceux de l'éducation nationale, de l'emploi, de la santé, de la ville, du budget et des finances -, à d'autres secteurs comme l'éducation populaire, les hôpitaux, la recherche.

Nous partons parce qu'il n'est pas possible de dialoguer dans la confiance quand l'Etat annonce comme priorités la transmission des savoirs, la démocratisation de la culture, la création artistique et, dans un même mouvement, réduit brutalement les financements qui permettent de réaliser ces objectifs, jetant nombre d'artistes dans l'impossibilité de continuer leur métier, nombre de projets et d'actions dans la réduction de leurs ambitions, voir même l'arrêt complet.

Nous partons parce que, pour l'année 2008, est maintenu un gel sur les subventions aux compagnies conventionnées par les Dracs, ainsi que des réductions drastiques sur toutes les aides aux projets de création.

Parce que la seule vision d'avenir annoncée est une stagnation du budget de la culture sur trois ans. « Je ferai tout mon possible pour ne pas voir ce budget descendre en dessous de ce minimum, nous dit la ministre, mais je serai solidaire des décisions du gouvernement auquel j'appartiens ». Par déduction, le pire est donc encore à venir.

Nous partons parce que, malgré les annonces du ministère et de l'UNEDIC rien n'est réglé concernant le statut de l'emploi de l'artiste. Ne pas accepter d'examiner les questions ayant trait au régime de l'intermittence et au protocole le régissant, sous prétexte qu'il relève des partenaires sociaux, est un non-sens. L'État et les collectivités publiques ne l'ont-ils pas intégré comme facteur incontournable et déterminant dans l'évaluation des moyens qui courent à la production et la diffusion des œuvres, aux missions de transmission et de sensibilisation artistiques ainsi que de démocratisation de la culture ? Comment peut-on se dérober à ce point aux principes de réalité alors que le système de l'intermittence est bénéfique pour l'ensemble des partenaires, État compris ?

Nous partons parce que la mise en place de la révision générale des politiques publiques dans tous les secteurs, y compris celui de la Culture, se fait dans l'absence totale de concertation avec les acteurs et personnels concernés et que seuls prévalent les critères comptables et, surtout, les intérêts privés et financiers.

C'est dans la conscience aigüe de notre responsabilité d'artistes professionnels, travaillant en en structures et compagnies indépendantes, que nous prenons la décision de rompre notre participation aux *Entretiens de Valois*. Cette décision nous coûte, nous désirions ardemment la concertation nécessaire. Nous attendons toujours que soient données des réponses positives aux questions fondamentales que nous ne cessons, avec d'autres, de formuler. Nous prenons acte d'une politique de gouvernement qui met à mal ce qui a mis des décennies à se construire et reste encore largement à développer : des missions de service public pour tous, des politiques publiques à la hauteur des enjeux de notre société.

SYNAVI

Siret : 453 856 486 00023 - Code NAF 911C

Numéro de répertoire municipal des syndicats de Lyon : 3779